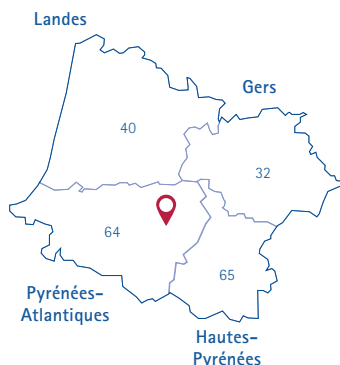


Tribunal administratif de Pau



Valérie QUEMENER
Présidente du
tribunal administratif
de Pau



L'année 2021 restera marquée par une augmentation très importante du nombre d'affaires enregistrées (3 294), dépassant pour la première fois le seuil des 3 000 depuis la création du tribunal. Cette hausse globale de plus de 25 % est particulièrement marquée s'agissant des procédures d'urgence en référé, qui augmentent de 76,8 % par rapport à 2020. Confirmant sa vocation généraliste, le tribunal enregistre pour la deuxième année consécutive une hausse de plus de 20 % des contentieux relatifs à l'urbanisme et à l'environnement.

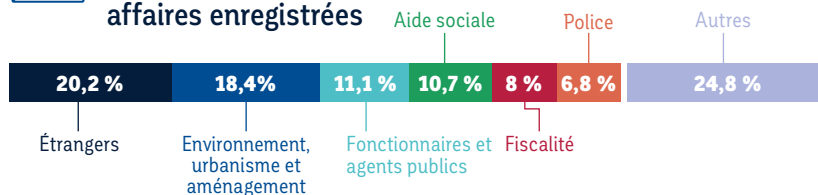
Poursuivant les efforts consentis par l'ensemble de la communauté de travail, le tribunal a su faire face à cette hausse en jugeant 2 793 affaires soit 14 % de

plus que les deux années précédentes, sans augmentation des effectifs. Le tribunal a, par ailleurs, maintenu un délai prévisible moyen de jugement maintenu à 14 mois, l'objectif de réduction des affaires anciennes demeurant le principal pour l'année à venir.

La variété des affaires soumises au tribunal, notamment en référé, ne s'est pas démentie en 2021, année au cours de laquelle les magistrats ont notamment eu à se prononcer sur l'obligation vaccinale des personnels soignants, le déploiement du haut débit dans les Pyrénées-Atlantiques ou les conditions d'accueil au sein du centre de rétention d'Hendaye.

2021 en chiffres

 **3 294**
affaires enregistrées




Effectifs de la juridiction

30
personnes dont :

13
magistrats

16
agents de greffe



2 793
affaires jugées
↑ 14,7 % par rapport à 2020



14 mois et 2 jours
de délai prévisible de jugement
→ 4,6 % par rapport à 2020



481
référés d'urgence enregistrés
↑ 76,8 % par rapport à 2020



62 %
médiations engagées
à l'initiative du juge
↑ 100 % par rapport à 2020